

N/Réf. : VC/SE/CL/21
Affaire suivie par : Stéphanie Estube
Mail : s.estube@cmar-paca.fr
Tél : 04.90.80.65.59

Monsieur Géraud de Sabran Pontevès
Maire d'Ansouis
Place Saint Elzéar
84240 ANSOUIS

REÇU LE
26 AOÛT 2022
MAIRIE D'ANSOUIS

Avignon, le 19 août 2022

Objet : modification simplifiée du PLU de la commune d'Ansouis

Monsieur le Maire,

Par la présente nous accusons réception le 21 juillet dernier de votre demande de modification simplifiée de votre Plan Local d'Urbanisme ayant pour objectif de :

- Supprimer les emplacements réservés
- Préserver la diversité commerciale sur le village
- Intégrer le nouveau RDDECI

En tant que représentant du secteur de l'artisanat nous partageons totalement votre avis concernant l'impact positif important du maintien des activités économiques existantes au cœur de votre village sur la vie locale de la commune.

Ainsi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat émet **un avis très favorable** pour la délimitation des linéaires commerciaux sur les activités existantes. Il nous paraît indispensable de maintenir la vocation de ces locaux en interdisant leur changement de destination en logement, pour soutenir les entreprises et ainsi lutter contre le fléau du foncier qui les touche au premier chef.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations.

Valérie Coissieux
Présidente de la Chambre de niveau départemental de Vaucluse
Chambre de métiers et de l'artisanat de Provence-Alpes-Côte d'Azur



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Agence d'Avignon - Hôtel de l'Espine - 35, rue Joseph Vernet - BP 40208 - 84009 Avignon Cedex 1 - 04 90 80 65 65 - contact84@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.